

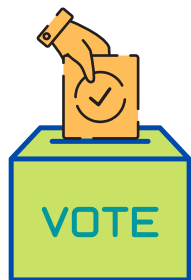


La Bonn'ACTU

JUIN 2022 | N°18

INFORMATIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

INFO ELECTIONS



Élections législatives 12 et 19 juin 2022

Bureau de vote au 11 rue George Sand, ouvert de 8h à 18h

=> **Pour pouvoir voter, munissez-vous d'une pièce d'identité (obligatoire) et de votre carte électorale.** La pièce d'identité doit être en cours de validité (excepté pour la carte nationale d'identité et le passeport, qui peuvent être périmés depuis 5 ans).

Voter par procuration

Ce qui change en 2022 : Vous serez absent en juin prochain et souhaitez faire une procuration pour qu'un électeur vote à votre place à l'élection présidentielle des 12 et 19 juin 2022 ?

=> **Vous pouvez désormais donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre.**

Depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. **Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune.**

Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Pour établir votre procuration, vous avez trois possibilités :

- **En ligne, avec le téléservice MaProcuration sur => maprocuration.gouv.fr**
- **Avec le formulaire disponible sur => service-public.fr**
(cerfa n°14952*03 à imprimer et à remplir)
- **Avec le formulaire disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat.**

Dans tous les cas :

Quelle que soit la demande, vous devez vous déplacer physiquement dans un commissariat de police, à la gendarmerie ou au consulat muni de votre pièce d'identité, et ce afin de faire valider votre procuration.

Attention aux délais :

Une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais la personne à qui vous avez donné procuration (le mandataire) risque alors de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps pour inscrire la mention sur les listes électorales. Il est donc recommandé d'effectuer la démarche au plus tard quelques jours avant le scrutin pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie, sinon votre procuration risque de ne pas être valide.

=> **Mesures sanitaires :** Afin que chacun puisse venir voter en toute sécurité, des masques et du gel hydro alcoolique seront mis à la disposition des Bonnachs et des Bonnachonnes.

Nous vous remercions de venir, muni(e) de votre propre stylo.

PERMANENCES

ATELIER RETRAITE DE LA CARSA

Deux « ateliers retraite » sont proposés **le 9 JUIN :**

- Le matin de 10h à 12h
- L'après-midi de 14h à 16h

10 à 15 places disponibles. **Sur inscription au 05 55 62 85 04**
(personnes âgées de **plus de 55 ans uniquement**).

Cette présentation permettra de répondre aux questions principales que les assurés se posent sur leur retraite et leur permettra de découvrir les services en ligne à leur disposition.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice vous reçoit le
4e mardi de chaque mois,
de 14h à 16h à la mairie de Bonnat.

Prochaine date : le 28 JUIN

Volontaire non rétribué, le conciliateur est un auxiliaire de justice qui participe au service public de la Justice en contribuant au règlement amiable des conflits.

Plus d'informations sur : <https://www.conciliateurs.fr/>



VIE CULTURELLE

MÉDIATHÈQUE MILLE PAGES

mercredi 15 juin

à 10h00

(3/6 ANS)

Les pt'its loups sont invités à écouter des
HISTOIRES TOUTES VERTES



dernière quinzaine de juin

Exposition de peinture
"REGARDS SUR LE LIMOUSIN"



LE CHAI

LE MOIS DE JUIN EN UN COUP D'ŒIL

mercredi 8 juin :

Découverte de la photographie numérique

de 16h à 18h

samedi 10 juin :

Ouverture exceptionnelle

avec travaux au jardin

et location des bureaux GRATUITE du mardi 7 au samedi 10 juin*

(*Portes Ouvertes des Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine)

mercredi 15 juin :

Découverte de la couture

de 14h à 16h

Nos ateliers numériques du niveau débutant à avancé
continuent jusqu'en juillet, il reste des places !

Renseignements et inscriptions :

À l'accueil du Chai, 22 rue Grande

(du mardi au jeudi de 10h à 17h30 et le vendredi de 10h à 15h)

05 44 30 07 66 - lechai@portesdelacreuseenmarche.fr

Service de la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche



VIE ÉCONOMIQUE

Mardi (semaines impaires) de 10h30 à 12h30

Place de la Promenade



-- Vente directe de Légumes --

Le jardin des Clidières

-- Vente de fromages --

La Chèvrerie de Braconnais



SORTIR

FESTIV' BANDA

Samedi 2 juillet

à partir de 18h

Au stade

Jambon à la broche

15€/personne

renseignements et réservations

05 87 40 00 56

06 73 51 57 47



4 BANDAS

LYRE TXARANGA (86)

FANFARE DE SAINT GENOUX (36)

BANDA DE ROCHES (23)

BANDA BDB (23)



ENTRÉE LIBRE **SNACK / BUVETTE**

CINÉMA

À 15h00

SONIC 2
LE FILM

À 20h30

MERCREDI 8 JUIN

GOLIATH

UN FILM DE FRÉDÉRIC TELLIER

**SALLE DES
FÊTES DE
BONNAT**

CINÉMA

ENFANCE / JEUNESSE

LE PROGRAMME DES MERCREDIS

Du 1er juin au 6 juillet :

La K'abane → Groupe maternelle (de la TPS à la GS)

La K'ravane → Groupe élémentaire (du CP à 12 ans)



À consulter sur le site de la Communauté de communes :

<https://www.portesdelacreuseenmarche.fr/domaine-dactions/jeunesse/alsh/programmes-des-mercredis/>

Ou sur facebook :

 **ALSH-Portes-de-la-Creuse-en-Marche**



NUMÉROS D'URGENCE

MÉDECINS DE GARDE

15 ou 05 55 41 82 02

URGENCES DENTAIRES

Contactez le 09 60 40 44 80

PHARMACIES DE GARDE

Contactez le 3237.



CONTACTS

Mairie

05.55.62.10.38

mairie.bonnat@orange.fr

du lundi au jeudi :

8h30-12h30 et 13h45-17h

vendredi : 8h30-12h et 14h16h

Maison France Services

05.55.62.85.04

bonnat@france-services.gouv.fr

du lundi au jeudi :

8h30-12h30 et 13h45-17h

vendredi : 8h30-12h et 14h16h

Médiathèque Mille Pages

05.55.81.09.66

bibliotheque.bonnat@orange.fr

Mardi, mercredi, vendredi :

9h-12h et 14h-18h

Jeudi et samedi : 9h-12h

